

Image not found or type unknown



Coups est blessures volontaires

Par **CERTEGY**, le **11/11/2015 à 18:59**

BonjourrrrrJ ai été victime d'une agression sur la voie publique de coups est blessures (traumatisme crânien) l'auteur des faits est mon voisin que risque t'il comme peine
rrrrJ ai une ITT inférieure à 8 jours
rrrrSeras t il condamner ??
rrrrEn vous remerciant pour votre réponse
[smile17]